Conseil européen du printemps 2001: le processus de Lisbonne et la voie à suivre

2000/2280(INI) - 24/01/2001

La commission a adopté le rapport d'initiative de Hans Udo BULLMANN (PSE, D), appuyant les mesures arrêtées lors du Sommet de Lisbonne de l'année dernière en vue de faire de l'UE l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde au cours des dix prochaines années. Puisque l'Union s'est engagée à tenir compte des besoins environnementaux dans l'élaboration des politiques, la commission souhaiterait ajouter des indicateurs environnementaux pour mesurer les aspects environnementaux de la politique économique à la liste d'indicateurs couvrant l'emploi, l'innovation, la réforme économique et la cohésion sociale. Le rapport soutient l'objectif du plein-emploi, tout en indiquant qu'il importe de reconnaître les différences essentielles au sein des États membres. La commission demande à connaître les progrès accomplis suite à la coordination du processus d'élaboration des politiques et invite les grands États membres à mener à bien les réformes économiques que les petits États membres ont d'ores et déjà mises en ouvre. Elle estime également nécessaire de songer au rôle des dépenses publiques en matière d'investissement et considère que l'intensification de la recherche est un autre moyen utile pour améliorer la compétitivité des entreprises. La commission recommande d'accorder une plus grande attention à la croissance du secteur des services et à l'allégement de la charge fiscale sur le travail, ainsi qu'à la création d'emplois pour des groupes particuliers, notamment les femmes et les jeunes. Elle encourage les mesures visant à assurer l'égalité des chances et à créer un environnement favorable aux PME. Enfin, elle invite à négocier un accord interinstitutionnel pour permettre au Parlement de participer pleinement au processus décisionnel.